

UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT du procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-unième (381<sup>e</sup>) réunion (ordinaire) du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui a eu lieu le lundi 19 juin 1995, à la salle Henri-Audet du pavillon Pierre-Boucher, 3351, boulevard Des Forges, à Trois-Rivières.

---

RESOLUTION 381-CA-3295  
relative à l'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières à Monsieur Marcel Lambert

---

CONSIDERANT la Politique unifiée d'attribution de distinctions honorifiques à l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 362-CA-3059, 28 mars 1994) ;

CONSIDERANT la recommandation du Comité des distinctions universitaires honorifiques auprès du Recteur ;

CONSIDERANT la proposition du Recteur ;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYEE, IL EST RESOLU de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières à Monsieur Marcel Lambert pour son rôle dans l'élaboration et la mise en place des structures universitaires, avant, au moment de, et après la création de l'Université du Québec à Trois-Rivières ; pour sa remarquable participation au développement de l'Université, tant dans des fonctions d'enseignement que dans des fonctions de direction, ainsi que pour sa contribution appréciée aux services à la collectivité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

(Référence : CA-95-07-22)

Original signé par :

André Brousseau  
Vice-recteur et secrétaire général